

Conditions et mesures de protection contre le Covid-19 pour la reprise des entraînements

Le cahier des charges du Conseil fédéral du 16 mars 2020 autorise les sports de loisir sous certaines conditions. Swiss Pétanque formule les recommandations suivantes :

Situation initiale :

- Le Conseil fédéral a adopté des mesures en vertu de la loi d'urgence.
- [L'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus \(COVID-19\)](#) du 13 mars 2020 s'applique.
- Les groupes de plus de cinq personnes sont interdits et seront sanctionnés par la police.
- Distance minimale 2 mètres.
- Règles d'hygiène OFSP Objectifs Swiss Pétanque.

Responsabilité :

- Swiss Pétanque transmet les exigences obligatoires de l'OFSP et de l'OFSP et recommande des mesures supplémentaires (recommandations). La responsabilité et la mise en œuvre incombent aux conseils d'administration des clubs et aux exploitants des installations. Les cantons se réservent le droit d'imposer des exigences supplémentaires.

Actualité :

- Les mesures de protection sont continuellement adaptées et révisées en fonction de [L'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus \(COVID-19\)](#) et des exigences correspondantes du Conseil fédéral.

Buts de Swiss Pétanque :

- Nos règles, processus et instructions sont conformes aux exigences officielles (des contrôles de police peuvent avoir lieu).
- Le message au public est clair : "Nous sommes et restons solidaires, nous adhérons strictement aux exigences et nous ne voulons aucune réglementation particulière". Nous nous comportons de manière exemplaire.
- Pour les clubs et boulodrome extérieur : règles claires et simples, processus clairs, solutions pragmatiques et abordables.
- Pour les joueurs de Pétanque : règles et processus clairs et simples. Ceux-ci assurent la sécurité. **Chaque joueur sait ce qu'il peut et ne peut pas faire.**
- Responsabilité : Swiss Pétanque ne peut que recommander les mesures. La responsabilité et la mise en œuvre incombent aux membres dirigeants des clubs et aux exploitants des installations. Swiss Pétanque compte sur la solidarité et la responsabilité personnelle de chacun !



Lignes directrices (en noir) et recommandation (en vert) :

Détails spécifiques au Club de Ça Marche (en bleu): ce document peut évoluer suivant les observations qui seront faites dans les premiers temps.

1. Ce qui est ouvert : boulodrome extérieur.

Ce qui reste fermé : boulodrome intérieur, toilettes

Les buvettes, restaurants et terrasses peuvent ouvrir dès le 11 mai sous certaines conditions. C'est aux exploitants de s'y conformer.

Les compétitions sont interdites.

2. Exigences pour les installations de pétanque :

- Les principes primordiaux, ou l'annexe avec les règlements fédéraux en matière d'hygiène (affiche OFSP comment nous protéger), doivent être affichés à un endroit bien visible. Sur le tableau d'affichage, près des toilettes, aux alentours des terrains.
- Les terrains doivent être au minimum de 40 m²
 - Jeu sur 2 terrains (60 m²), avec 1 terrain de libre entre chaque aire de jeu.
- Entre chaque terrain laisser un passage de 2 m. OK, 2m60
- Les terrains à jouer doivent être indiqués.
 - Les entraînements se feront sur les terrains 1-2, 4-5, 7-8, 10-11 et 13-14. L'espace entre les terrains est suffisant pour respecter les distances entre groupes et entre membres du même groupe.
- Les cercles en plastique et les marqueurs de scores sont interdits
- Les toilettes doivent être nettoyées et désinfectées régulièrement. Mettre à disposition du savon ou désinfectant et papier jetable. Les linges sont proscrits.
 - Chaque utilisateur désinfecte les toilettes en y entrant.

3. Exigences pour le fonctionnement du jeu pour tous les clubs organisateurs.

- Il est autorisé à jouer en plusieurs groupes d'entraînement de maximum 5 personnes. Dans le respect des conditions susmentionnées concernant la taille du terrain. Pendant une session d'entraînement, les personnes ne sont PAS autorisées à changer de groupe mais autorisé à changer de formation dans le groupe initial.
 - Des groupes de 4 ou 5 seront formés par tirage au sort.
 - Les groupes ne se mélangent pas pendant les pauses.
- Les entraînements doivent être planifiés.
 - Les entraînements officiels ont lieu le lundi de 19 heures à 24 heures (membres licenciés du club), le mardi de 9h à 14h (groupe des Vieilles Boules) et le jeudi de 19h à 24h (membres du club)
 - Les groupes sont formés au plus tard à 17:30. Plus personne n'est admis après cette heure-ci.
 - L'entraînement peut consister en des parties ou en ateliers de perfectionnement.



- Les joueurs doivent s'annoncer à l'avance par voie électronique au 079 241 13 21 afin que les officiels de l'entraînement puissent rassembler les participants en groupes de 5 maximum à l'avance pour éviter un temps d'attente et un tirage au sort qui rassemblerait trop de personnes lors du début des sessions.
- Les participants aux groupes doivent être enregistrés et le document doit être conservé pendant au moins 1 mois. Ceci permet d'assurer le traçage des éventuelles chaînes d'infection (recherche des contacts).
 - Une feuille est remplie à cet effet par le représentant Covid-19 du Club.
- Les têtes à têtes, les doublettes et le tir de précision peuvent être joués. **Les triplettes entre elles sont interdites. Une triplette peut jouer contre une doublette.**

4. Exigences pour les sociétés

- Les clubs doivent réaliser un concept de protection contre le Covid-19 basé sur celui de Swiss Pétanque coordonné avec le concept de protection de l'exploitant de l'installation sportive.
- Les clubs sont responsables de leur installation et de la sécurité. Nous voulons éviter les rassemblements spontanés de personnes. Il est dans leur obligation d'avoir un contrôle de leurs aires de jeux. La mise en œuvre est vérifiée régulièrement.
 - Une signalétique claire rappelant les principales mesures est mise en place aux abords de nos terrains. Cependant, ces derniers étant libre d'accès, le Club ÇA MARCHE n'est pas responsable des rassemblements en dehors des heures d'entraînement indiquées.
- Les clubs nomment un représentant Covid-19 pour s'assurer que toutes les exigences soient remplies. Ils l'annoncent à Swiss Pétanque.
 - Philippe Meyer, président du Club
- Pour la vente d'aliments et de boissons, les exigences relatives aux "snack-bars, plats à emporter, service de livraison" s'appliquent (*Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) Chapitre 3, Art 6, Paragraphe 2*)
 - Les détails de fonctionnement de la buvette sont décrits au point 8.
- Les "Exigences pour les joueurs de pétanque" sont communiquées à tous les membres et affichées dans le club.
- Pas d'invités ou de touristes, uniquement des joueurs.
- Il est conseillé aux groupes à risques de ne pas fréquenter les aires de jeux.
- Les bancs sont à enlever. Les chaises doivent être placées à une distance minimale de 2 mètres.
- Les poubelles sont collectées ou couvertes. Les déchets doivent être éliminés à la maison.

5. Exigences pour les joueurs de pétanque y compris toutes les catégories licenciés et amateurs ainsi que les équipes nationales :

- Les joueurs acceptent les exigences mentionnées. En cas de non-respect, les joueurs seront dénoncés aux autorités compétentes.
 - Le Comité se réserve le droit de renvoyer un joueur s'il ne respecte pas les consignes sanitaires de base.
- Toutes les exigences du Conseil fédéral doivent être respectées (distance, mesures d'hygiène).
- Les joueurs présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à participer à l'entraînement. Ils restent à la maison ou ils s'isolent. Ils appellent leur médecin de famille et suivent leurs instructions. Le groupe d'entraînement doit être informé immédiatement des symptômes de la maladie.



- Les joueurs peuvent se rendre aux installations à pied, à vélo ou en voiture, veuillez éviter les transports en commun si possible).
- Chaque joueur emporte ses propres boules, son propre but et son mètre avec lui. Cela empêche le contact des buts et mètres étrangers avec la main. Le lancer du but a lieu uniquement avec son propre but.
 - Si on doit emprunter un mètre ou mesurer à 2 personnes, les 2 personnes se lavent les mains sitôt après la mesure.
- Les joueurs n'échangent pas d'objets.
- Les traditionnels « serrer la main et la bise » sont proscrits.
- Tous les joueurs de pétanque ont un désinfectant sur le terrain afin de se désinfecter les mains, surtout après les parties.
 - Le Club met à disposition en certains points des sprays de solution hydro-alcoolique.
- Il est souhaité que chaque joueur soit en possession de l'application Tracing-APP de la Confédération. Elle permet d'avertir ses utilisateurs lorsqu'ils ont été en contact avec une personne infectée.

6. Exigences spécifiques pour le mouvement jeunes

- Les animateurs sont responsables du respect des mesures prises.
- Une distance minimale de 2 mètres entre l'animateur et les jeunes est maintenue en tout temps.
- Les responsables observent les mesures d'hygiène et les règles de distance et fournit aux jeunes suffisamment de désinfectants.
- Les entraînements doivent être enregistrés et le document doit être conservé pendant au moins 1 mois. Ceci permet d'assurer le traçage des éventuelles chaînes d'infection (recherche des contacts).
- Limiter les accompagnants à une personne par jeune.
- Les accompagnants présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à se présenter. Ils restent à la maison ou ils s'isolent. Ils appellent leur médecin de famille et suivent leurs instructions. Le groupe d'entraînement doit être informé immédiatement des symptômes de la maladie.

7. Exigences spécifiques pour les équipes nationales

- Les coachs sont responsables du respect des mesures prises.
- Les formations peuvent également avoir lieu avec plus de 5 personnes sans contrainte de mélange de personnes.
- Les coachs doivent enregistrer les entraînements et le document doit être conservé pendant au moins 1 mois. Ceci permet d'assurer le traçage des éventuelles chaînes d'infection (recherche des contacts).



Swiss 
Pétanque



8. Exigences spécifiques au fonctionnement de la buvette

- Groupes de 4 personnes maximum. Les groupes ne se mélangent pas.
- Pas de places debout.
- Pour chaque séance d'entrainement, une seule et même personne par groupe a accès au bar pour la préparation de la commande. La distribution se fera avec un plateau qui sera désinfecté après chaque utilisation.
- Buvette : 5 x 4 places assises avec 2 mètres de distance entre chaque table.
- Terrasse : une table devant chaque aire de jeu.
- Utilisation de vaisselle jetable uniquement.
- Pas de consommable «fait main» à la vente.

Fait à Cossonay, le 16/05/2020



Swiss 
Pétanque



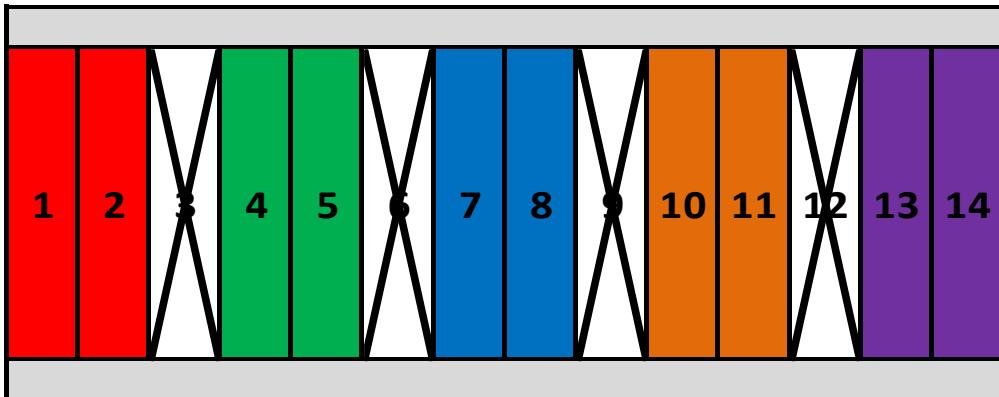
Covid-19, plan des aires de jeux

Groupes de 5 joueurs maximum

60m² par groupe

2 m minimum entre chaque groupe

Pas de mélange entre les groupes, y compris pendant les pauses



Covid-19 : Exigences spécifiques au fonctionnement de la buvette

- **Groupes de 4 personnes au maximum. Les groupes ne se mélangent pas**
- **Pas de places debout**
- **Pour chaque séance d'entraînement, une seule et même personne par groupe a accès au bar pour la préparation de la commande. La distribution se fera avec un plateau qui sera désinfecté après chaque utilisation.**
- **Buvette : 5 x 4 places assises avec 2 mètres de distance entre chaque table**
- **Terrasse : 1 table devant chaque aire de jeu**
- **Utilisation de vaisselle jetable uniquement**
- **Pas de consommable "fait main" à la vente**



Swiss +
Pétanque



Nouveau coronavirus

Actualisé au 28.4.2020

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:



Garder ses distances.



Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.



Si possible, continuer de travailler à la maison.



POUR RAPPEL:



Se laver soigneusement les mains.



Éviter les poignées de main.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



Rester à la maison en cas de symptômes.



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

AN-01-021

www.ofsp-coronavirus.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation

Nouveau IORONAVIRUS : assouplissement des mesures

À partir du 11 mai (2^e étape)

⌚ Ouvert ou autorisé



ÉCOLES obligatoires (niveaux primaire et SECONDAIRE I)



Enseignement présentiel jusqu'à 11 personnes (SECONDAIRE II, niveau tertiaire et autres établissements de formation)



Examens dans les ENTRES de formation



Magasins et MARCHES



AGENIES de voyage



Musées, bibliothèques et ARCHIVES (sans salles de LEIURE)



Sport de masse sans CONTACT entre personnes au maximum, sans MATIERS



Sports de COMPETITION et sports dans les ligues professionnelles (sans MATIERS)



Restaurants pour les groupes de 10 personnes, les parents pouvant être ACCOMPAGNES de leurs enfants



Installations sportives pour les entraînements



RENFORCIEMENT de la ADENIE horaire des transports PUBLICS

⚠ Les IONSIGNES suivantes demeurent



garder ses DISTANCES



Observer les règles d'hygiène



Télétravail si possible

Depuis le 27 avril (1^e étape)

⌚ Ouvert ou autorisé

- Magasins de BRICOLAGE et de jardinage
- Salons de COIFFURE et de COSMETIQUE
- Installations en LIBRE-SERVICE
- Physiothérapie, massage
- Toutes les interventions EFFECTUÉES dans tous les établissements de soins

Assouplissements prévus pour le 8 juin (3^e étape)

⌚ Ouvert ou autorisé

- Rassemblements de plus de 11 personnes
- Autres ÉCOLES et établissements de formation
- Théâtres et CINEMAS
- Jardins zoologiques et botaniques
- Piscines
- OFFICES religieux
- Remontées MECHANIQUES



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

Bundesrat
Conseil fédéral
Consiglio federale
Cussegli federal
Federal Council

État : 11 mai 2020



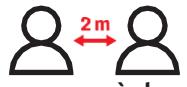
Swiss  Pétanque



Concepts de protection dans le sport associatif
après l'assouplissement des mesures

Spirit
of **Sport**

signifie
maintenant ...



Respecter les **règles**
de distanciation



Protéger particulièrement les
groupes à risque

Eviter tout contact corporel



Respecter les règles d'hygiène
de l'OFSP



Renoncer (pour l'heure) aux
compétitions



Minimiser les risques
dans tous les domaines



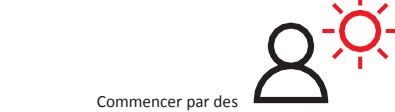
Réduire les **groupes**
d'entraînement
(max. 5 pers.)



Concept de protection pour
la restauration dans le
local du club



Renoncer aux
manifestations
comme les fêtes et
les assemblées générales



Commencer par des
activités extérieures



Se changer et se doucher
à **domicile**



Renoncer provisoirement au
covoiturage



Valable au moins jusqu'au 7 juin 2020